

CONSIGNES DE MONTAGE ET DÉMONTAGE



• Période de montage :

Du 11/11/2022 à 8h00 au 14/11/2020 à 21h00

Prise de possession des emplacements

Stands Nus : le 11 novembre 2022 à 8h00.
Stands « Clés en main » : le dimanche 13 novembre à 14h00.

Accès et circulation dans le pavillon

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est libre pendant le montage et le démontage, en revanche il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation. **Pensez à enregistrer votre véhicule sur le site logipass.viparis.com afin d'entrer dans l'enceinte du Parc des Expositions.**

Heures d'ouverture du chantier

Voir « Planning du Salon »

Badge de montage / démontage

Afin de pouvoir accéder au pavillon lors du montage et démontage, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de montage. Les badges Exposant sont valables pour ces périodes de chantier. **Pour s'enregistrer, vous devez vous rendre sur votre [Espace Exposant](#).**

Emballages vides, dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai, et, entreposés par les exposants ou leurs transporteurs. Il n'existe pas de zone de stockage dans l'enceinte du pavillon d'exposition. **Voir le Bon de Commande « Transport / Manutention / Douane »**

Commission de sécurité

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements des stands doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand.
Date et heure : précisées ultérieurement

• Période de démontage :

Du 17/11/2020 à 18h00 au 18/11/2020 à 21h00

Horaires de démontage

Voir « Planning du salon »

Attention, l'alimentation électrique sur les stands sera interrompue à 18h00. Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

Restitution de l'emplacement

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous débris (moquette, gravats, adhésifs...) doivent être retirés. **Toutes détériorations ou dégâts constatés après le démontage de votre stand vous seront facturés.** Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées dans les délais, seront mises en décharge par nos soins et facturées ultérieurement à l'exposant.

Nous vous rappelons que vous devez nous retourner le formulaire « Certificat d'engagement de remise en état de l'emplacement lors du démontage ». L'exposant est également responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Pour l'enlèvement des déchets, nous vous conseillons de contacter la société de nettoyage chargée du nettoyage du pavillon, Millenium : stand@millenium-sas.com / +33 (0)1 60 19 72 74.

Stands « Clés en main »

Les réserves des stands « Business », « Easy », « Essentiel », « Présence », « Identity » et ainsi que le mobilier de location devront être vidés de leur contenu le soir même de la fermeture du Salon avant 18h.

Nous attirons votre attention sur le fait que les stands doivent être gardiennés dans les phases de montage et démontage. A défaut les vols ne seront pas couverts par l'assurance. De même que les disparitions inexplicables ne seront pas prises en compte par l'assureur. L'assurance multirisque des stands et des objets exposés prend effet au moment où les biens sont déposés sur le stand de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent le stand à l'issue de la manifestation